

Image not found or type unknown



Application tva prestation intracommunautaire

Par **flo56270**, le **30/01/2010** à **15:06**

Bonjour,

je voudrais vous poser une question quant à l'application de la réforme sur la tva et les prestations de services :

- il s'agit de la prise en pension de chevaux en angleterre, réalisé par un redevable francais avant la réforme, la TVA applicable était anglaise mais maintenant ? est ce la TVA francaise qui s'applique, avec en conséquence l'autoliquidation de la TVA puisque le preneur est assujetti ?

merci de votre aide

CDT